

13 COMBATS ESSENTIELS À NOS YEUX

Les *mémoires* pullulent en ce début d'année 2024 ! Vous vous demandez peut-être ce que ce mot latin, et néanmoins barbare, veut dire ? Cela signifie, littéralement, « ce qu'il faut garder en mémoire ». Avant les élections, les organisations de la société civile se mettent à rédiger des *mémoires*, qui contiennent leurs recommandations aux partis politiques.

L'implication dans des réseaux

Aux *Équipes Populaires*, nous n'avons pas cette habitude. Mais nous faisons partie de nombreux réseaux qui, eux, le font – et le font bien ! Tous ces *mémoires*, ensemble, forment une sacrée bible ! Impossible pour le commun des mortels de tout lire, tout comprendre, tout faire vivre. Nous avons donc choisi de mettre en avant ici **13 revendications essentielles à nos yeux**, issues des **réseaux dans lesquels notre mouvement est le plus impliqué** : le Mouvement ouvrier chrétien (**MOC**), le Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (**Rwadé**), la Coordination gaz-électricité-eau à Bruxelles (**CGEE**), les Rassemblements wallon et bruxellois pour le droit à l'habitat (**RBDH** et **RWDH**), et le Réseau pour la justice fiscale (**RJF**).

Nous participons à ces réseaux avec énergie et conviction. Nous nous identifions fortement à leurs plaidoyers politiques : nous avons donc choisi de parler en « nous » dans les pages qui suivent.



Un fil rouge

Qu'ont en commun ces 13 revendications essentielles ? Pourquoi les avons-nous choisies parmi tant d'autres ? Ce qui les relie, c'est le fil rouge de notre action, tissé de plusieurs combats prioritaires : celui pour l'**égalité**, qui porte notre mouvement depuis toujours, celui en faveur des **droits humains fondamentaux et des droits sociaux**, enfin celui de l'**écologie populaire**, que nous avons choisi comme repère lors de notre récent congrès.

Trois grands ensembles

Enfin, pour une meilleure compréhension, nous avons regroupé ces 13 revendications en trois ensembles que nous espérons cohérents. Le premier est celui qui doit permettre de dégager des moyens pour tous les autres : une **fiscalité juste** (Cf. pages 2 et 3). Le deuxième regroupe ce qui peut aider à sortir les biens fondamentaux (notamment le logement et l'énergie) des griffes du marché, pour aller vers une logique de communs et de services publics (**Sortir du marché**, Cf. pages 4 et 5). Le troisième concerne l'**accès effectif aux droits sociaux** (Cf. pages 6 et 7). Une dernière page reprend quelques autres revendications importantes de nos réseaux, pour celles et ceux qui voudraient en savoir plus.

Bonne lecture !

FISCALITÉ JUSTE

1. Pour une globalisation des revenus et un impôt plus progressif (MOC, RJF)

Aujourd'hui en Belgique, les revenus des placements financiers et les revenus locatifs sont taxés indépendamment des revenus du travail, et ils le sont beaucoup moins. Les inégalités sont criantes : les 10% les plus riches détiennent 80% des actions boursières.

Nous réclamons une réforme fiscale qui traite les différents revenus de manière globale et rétablisse une plus grande progressivité afin que les autorités publiques puissent financer les services rendus aux citoyen-ne-s et un système de protection sociale de qualité, tout en contribuant à une transition juste. Nous souhaitons renforcer la progressivité de l'impôt en modulant la quotité exemptée d'impôt pour les bas et moyens revenus et en augmentant le nombre de tranches d'imposition (par exemple en rétablissant des taux d'imposition élevés pour les tranches de revenus les plus hautes). Il est impératif que toutes les plus-values soient taxées et que les revenus locatifs réels servent de base à l'imposition des revenus immobiliers (le cadastre actuel remonte en effet à 1975).

2. Pour une contribution importante des grandes fortunes (MOC, RJF)

En Belgique, en 2021, les 20% les plus riches possédaient 59% du patrimoine et 44% des revenus globaux¹. Une étude citée par Oxfam² démontre que les Belges les plus riches (1%) voient leur patrimoine constamment augmenter. Nous préconisons d'abolir complètement le secret bancaire fiscal en Belgique et de tenir un registre exhaustif des patrimoines. L'objectif serait d'instaurer un impôt progressif sur les patrimoines nets supérieurs à un million d'euros (habitation personnelle non comprise jusqu'à une valeur plafond).

L'impôt sur la fortune avec plusieurs tranches d'imposition pourrait se présenter comme suit :

- Commençant à 1% pour le patrimoine net compris entre EUR 1 et 10 millions,
- 2% pour le patrimoine net compris entre EUR 10 et 100 millions,
- 3% pour le patrimoine des ménages compris entre EUR 100 millions et 1 milliard,
- 4% pour le patrimoine net des ménages supérieur à EUR 1 milliard.



3. Pour une fiscalité qui favorise la transition (RJF, Rwadé)

Une action urgente est nécessaire pour parvenir à une transition juste, y compris dans le domaine de la fiscalité. Nous prônons une écofiscalité progressive, qui consiste à taxer plus lourdement la consommation de luxe polluante. Cela signifie, par exemple :

- La suppression de l'exonération de la TVA sur les billets d'avion et des accises sur le kérosène ;
- Une taxe élevée sur la possession et l'utilisation de jets privés, sur les véhicules de type SUV de fort tonnage ;
- Un système fiscal qui décourage l'utilisation de produits nocifs et encourage les affectations à la transition telles que les rénovations énergétiques, la récupération ou les transports publics. L'introduction d'un prélèvement à charge des entreprises sur base de l'empreinte environnementale de leurs activités.

Cette écofiscalité doit s'accompagner de la garantie d'accès, pour les personnes plus vulnérables, aux biens et services fondamentaux. En matière d'énergie, par exemple, nous demandons l'élargissement du tarif social, et même l'accès à une tranche vitale d'énergie gratuite.

4. Pour une taxation des surprofits (RJF, Rwadé)

Depuis de nombreuses années, les différents gouvernements ont accordé de nombreux avantages fiscaux aux employeurs, particulièrement aux grosses sociétés. Les **bénéfices normaux** ou « bénéfices courants » devraient continuer à être imposés au taux normal de l'impôt des sociétés (ISOC) (actuellement, 25%). Dans les secteurs où des **surprofits** peuvent être identifiés par les autorités, comme cela a été le cas dans le secteur énergétique, ces surprofits devraient être taxés marginalement³ à des taux supérieurs à l'ISOC.

1. de Sola Perea, M. / Van Belle, L., Premiers résultats de la quatrième vague de l'enquête sur le comportement financier des ménages belges, *Economic Review*, juin 2022.
2. Martin-Brehm Christensen, Christian Hallum, Alex Maitland, Quentin Parrinello, Chiara Putaturo et al., *La loi du plus riche*, Rapport Oxfam International, janvier 2023.
3. Marginalement, en langage fiscal, signifie ici que seule la partie qui excède un profit considéré comme normal devrait être surtaxée, et non l'ensemble du profit réalisé.

LOGEMENT

moins de marché, plus de public et de c

& ÉNERGIE

5. Pour un fournisseur public d'énergie (CGEE, Rwadé)

Nous le disons haut et fort dans notre campagne 2024, l'État doit reprendre la main sur le secteur de l'énergie. Nous demandons la création d'un fournisseur-producteur public piloté par les régions wallonne et bruxelloise, avec un contrôle citoyen. Celui-ci fournirait de l'énergie non fossile aux bâtiments publics et aux consommateurs résidentiels, aurait des pratiques commerciales compréhensives, humaines et transparentes. Il tiendrait compte des besoins des ménages les plus vulnérables. Il doit aussi y avoir une volonté politique et citoyenne de réappropriation des modes de production. L'État doit investir afin de, à terme, devenir aussi producteur d'énergie.

6. Pour une tarification socialement juste de l'énergie (CGEE, Rwadé)

L'énergie est un bien commun qui doit rester abordable. C'est pourquoi l'État doit mettre en place des tarifs justes, c'est une priorité. Cela commence par l'octroi d'une tranche vitale d'électricité à tous les ménages wallons, mais cela doit aussi passer par l'action de réintégrer au tarif social les ménages « BIM ». D'ailleurs, l'accès au statut « BIM » et au tarif social doit être automatisé et l'État doit prévoir un mécanisme de paliers dégressifs pour éviter « l'effet seuil » (passer du jour au lendemain de tout à rien en termes d'aide car les revenus ont dépassé la catégorie BIM d'un euro). Pour

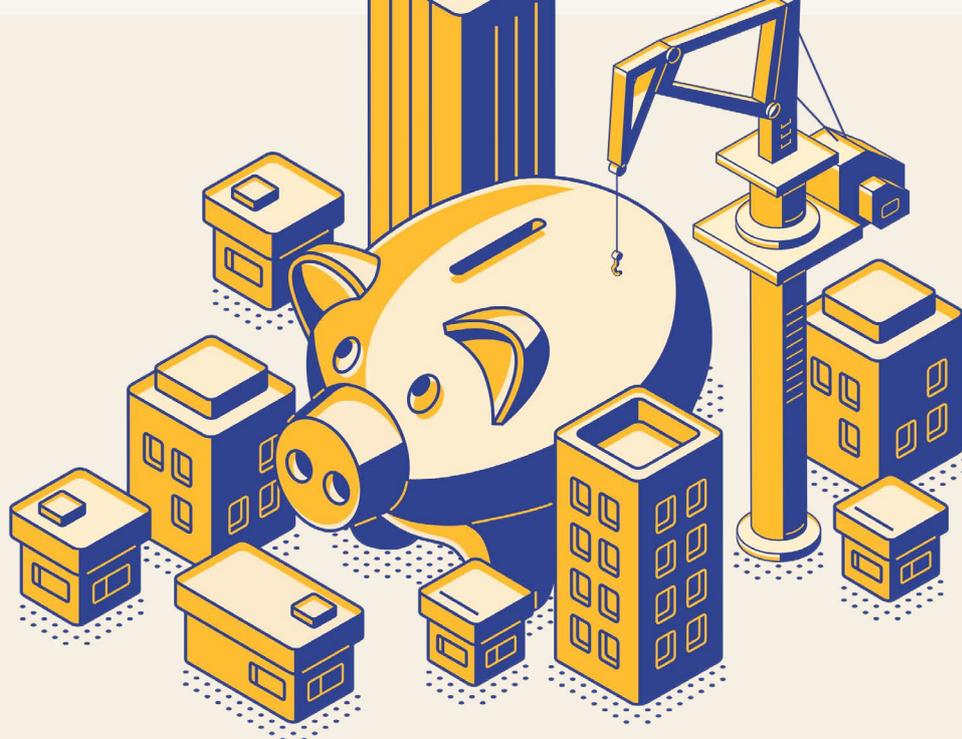
finir, le droit au tarif social devrait être accessible aux locataires de logements gérés par une agence de service public ou assimilé. En résumé, il faut réformer le tarif social et mettre en place des tarifs justes.

7. Pour davantage de logement social (RBDH, RWDH)

Solution abordable, durable et solidaire, le logement social est le meilleur rempart contre les discriminations du marché privé. Nous identifions trois chemins pour augmenter sa production :

- Mobiliser les terrains publics pour y faire prioritairement du logement social ;
- Contraindre la promotion immobilière privée, qui construit plusieurs milliers de logements par an, de produire plus de logement social, qui viendra étoffer les patrimoines régionaux ;
- Reconvertir et/ou socialiser des logements existants : les propriétaires qui ne respectent pas les prescrits du Code du logement ou qui commettent des infractions pénales de type marchand de sommeil doivent voir leur droit de propriété remis en cause. Il s'agit aussi d'améliorer les conditions de vie dans les logements existants : rénover, isoler, refinancer. Le vivre-ensemble dans le logement social mérite une attention renforcée. Cela implique notamment une meilleure considération envers les locataires et le développement d'espaces collectifs (salles communes, lavoirs automatiques collectifs..).

collectif !



8. Pour un plan de rénovation et d'isolation des logements socialement juste

(CGEE, MOC, RBDH, Rwadé, RWDH)

Vivre dans des logements isolés et rénovés, c'est bien. Faire en sorte que ces logements restent abordables financièrement, c'est mieux ! Pour contrer les risques d'augmentation des loyers, nous défendons plusieurs mécanismes complémentaires, dont :

- Un financement des pouvoirs publics pour l'entièreté des rénovations à destination des ménages en difficulté ;
- Pour les propriétaires-bailleurs, conditionner l'octroi de cette aide à un loyer inférieur au loyer de référence. La durée du conventionnement est proportionnée à l'aide perçue et le respect des conditions de conventionnement doit être contrôlé dans le temps pour que le parc locatif reste accessible aux moins nantis ;
- Se fonder sur une approche collective dépassant le système actuel des primes individuelles ;
- Capturer une partie de la plus-value à la revente pour les biens qui ont bénéficié d'un subside régional pour leur rénovation.

D'autres pistes sont explorées : geler les loyers avant rénovation ou interdire l'augmentation des loyers entre deux baux notamment.

9. Pour un encadrement des loyers **(RBDH, Rwadé)**

Nous plaidons pour un mécanisme effectif et contraignant de régulation du marché privé. Dans les deux régions (wallonne et bruxelloise), un système de grille des loyers existe, une possibilité pourrait être de fixer des loyers de référence 20% en dessous du prix du marché (on estime que, tous les dix ans, les loyers augmentent de 20% en plus de l'indexation habituelle, cette hausse n'est donc pas justifiée par l'inflation). Plus généralement, il faut aller vers des alternatives à la contestation individuelle, qui a ses limites. Plutôt que de faire peser la dénonciation des abus sur les locataires, l'administration doit contrôler le respect des loyers via un cadastre régional. Par ailleurs, le locataire qui entame une procédure à l'égard de son bailleur doit être protégé contre une fin de bail pendant une durée de trois ans à l'issue de la procédure.

Enfin, nous plaidons pour limiter l'indexation des loyers et pérenniser l'interdiction d'indexation pour les passoires énergétiques.

DROITS SOCIAUX

10. Pour la suppression du statut de cohabitant

(CGEE, MOC, RBDH, Rwadé, RWDH)

Il y a un large consensus associatif autour de cette revendication. Le statut de cohabitant a des conséquences financières négatives sur les personnes qui perçoivent des revenus de remplacement. Ceux-ci sont calculés au « taux cohabitant », plus faible que le « taux isolé ». Ce statut perpétue une image de la famille et des formes de vie commune bien en dehors de la réalité de beaucoup de citoyens. Il est stigmatisant envers les allocataires sociaux et renforce les stéréotypes à leur égard. Il a des conséquences concrètes qui portent trop souvent atteinte à la dignité des personnes. Nous réclamons d'aligner le montant reçu par les cohabitants sur celui des isolés, ainsi que d'individualiser les droits sociaux. Des *droits* individualisés signifient des *droits* qui ne dépendent pas d'une situation familiale particulière, comme le mariage.

11. Pour la régularisation des personnes sans papiers et la fermeture des centres fermés

(MOC, RBDH)

Entre 100.000 et 150.000 personnes sans papiers présentes sur notre territoire restent exclues de toute forme d'existence légale, vivant le plus souvent dans des situations de grande précarité et exposées à de nombreuses formes de violences et d'exploitations. Les femmes migrantes et en situation irrégulière sont d'ailleurs encore plus exposées aux violences physiques et sexuelles ainsi qu'à l'exploitation économique sans que les pouvoirs publics ne s'en préoccupent particulièrement. Il faut d'urgence mettre fin à cette situation indigne et leur octroyer un titre de séjour légal, à travers la mise en place d'une commission indépendante.

Par ailleurs, la politique dite « du retour », mise en place par le gouvernement fédéral et incarnée par des prisons qui ne disent pas leur nom (les centres fermés) doit être dénoncée et combattue : nous sommes pour la fermeture des centres fermés.



12. Pour des services publics accessibles et des guichets physiques (MOC, Rwadé)

Depuis plusieurs années, nous constatons la réduction des canaux de communication traditionnels (guichets, téléphone, papier) au sein des services publics sur l'ensemble du territoire. Le numérique par défaut renforce les discriminations et accentue le non-recours aux droits. En effet, tout le monde ne dispose pas des mêmes compétences informatiques, du matériel nécessaire ou d'un accès à internet. Il est donc urgent et indispensable de garantir à chacun un accès à tous les services publics, en maintenant la possibilité d'un contact téléphonique adapté à l'ensemble de la population et un réseau suffisant de guichets offrant un accompagnement qui permette la réalisation des démarches, et ce, à chaque niveau de pouvoir. Ce qui n'empêche pas de proposer des alternatives numériques pour celles et ceux qui le souhaitent, tout en nous dirigeant vers l'automatisation des droits, meilleur rempart contre le non-recours aux droits.

13. Pour la fin des coupures et des autocoupures d'énergie ! (RCGEE, Rwadé)

En Région wallonne, depuis le 1^{er} janvier 2023, les fournisseurs d'énergie et les gestionnaires de réseaux de distribution ne peuvent plus priver arbitrairement d'énergie un ménage en retard de paiement. Ces coupures sont dorénavant conditionnées à une décision du juge de paix. Malgré cet important premier pas, les coupures restent possibles et nombreuses en Wallonie et à Bruxelles. Nous réclamons que soient interdites toutes coupures en gaz et en électricité et que soient désactivés les compteurs à budget et les compteurs communicants avec fonction de prépaiement. En attendant cette interdiction généralisée, cela doit être appliqué au plus vite pour les publics vulnérables (familles monoparentales, personnes âgées, familles avec enfants, personnes handicapées et/ou malades chroniques...). Nous demandons que les fournisseurs soient obligés d'accorder des plans de paiement raisonnables qui tiennent compte de l'évolution des réalités budgétaires et des besoins des ménages pour leur permettre de vivre conformément à la dignité humaine.

POUR ALLER PLUS LOIN

La Fourmilière n'étant pas extensible à l'infini, il était impossible de présenter toutes les mesures portées par nos réseaux... Il a fallu faire des choix. Se retrouvent ici, en vrac, d'autres revendications portées par nos réseaux, pour celles et ceux désireux d'en savoir plus. Moins systémiques que les mesures détaillées dans les pages précédentes mais néanmoins essentielles à nos yeux, ces mesures touchent à des éléments qui sont des dérives, des conséquences de la non-régulation du marché, d'une fiscalité injuste, d'un non-recours et nonaccès aux droits sociaux.

Aussi, n'hésitez pas à aller faire un tour sur les sites internet de nos partenaires pour lire les mémorandums dans leur entièreté, ou demander à vos permanents de vous fournir une version papier !

- Expulsions : pas d'expulsion sans relogement, fond d'apurement de dette de loyers (RBDH, RWDH)
- Prioriser la lutte contre les marchands de sommeil (RBDH)
- Fin de la loi anti-squat (RBDH, RWDH)
- Taxer les loyers réels au niveau fédéral (RBDH)
- Lutter contre les logements vides et l'insalubrité, en mettant en œuvre le droit de gestion publique et l'action en cessation (RBDH, RWDH)
- Créer une banque-carrefour des logements, premier pas vers un contrôle des loyers (RBDH)
- Prévoir la gratuité des rappels des factures d'eau et d'énergie (CGEE)
- Maintenir, voire renforcer, les effectifs du SPF Finances dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (RJF)
- Imposer des sanctions plus sévères à tous les responsables, parties prenantes et intermédiaires impliqués dans les fraudes et évasions fiscales (RJF)
- Instaurer une véritable transparence de la fiscalité des entreprises (RJF)
- Mieux encadrer les compteurs communicants (Rwadé)
- Pérenniser le soutien, la défense et la représentation des consommateurs (Rwadé)
- En finir avec les pratiques déloyales et illégales des fournisseurs d'énergie (Rwadé)
- Soutenir les coopératives d'énergie et les communautés d'énergie (Rwadé)

www.moc.be
www.rbdh-bbrow.be
www.reseaujusticfiscale.be
www.rwade.be
www.rwdh.be
www.socialenergie.be/fr/qui-sommes-nous/la-coordination-gaz-electricite-eau-bruxelles-cgee